

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE

Projet de créneau à 2 x 2 voies sur la RD 752 entre Montrevault-sur-Èvre (commune déléguée de Saint-Pierre-Montlimart) et Beaupréau-en-Mauges (commune déléguée de Beaupréau)

Par arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2021 n° 72 du 23 mars 2021, il est procédé à une enquête publique complémentaire préalable à la déclaration d'utilité publique, portant sur les avantages et inconvénients des modifications du linéaire projeté pour l'aménagement de la RD 752 et pour l'environnement, entre Montrevault-sur-Èvre et Beaupréau-en-Mauges.

L'aménagement du créneau de dépassement est réduit à une longueur de 1800 ml et la partie de la route actuelle entre le lieu-dit Saint-Paul et le carrefour de la Gerfaudière est conservée en l'état avec des suppressions d'accès (Beaubuisson, la Barbinière et Chillou). Tout impact sur les zones boisées y compris le bois des Minières et sur les espèces protégées présentes est ainsi supprimé.

La déclaration d'utilité publique de l'opération ou son refus sera prononcé par le Préfet de Maine-et-Loire.

Mme Brigitte CHALOPIN, juriste, est nommée commissaire enquêteur.

L'enquête complémentaire d'une durée de 19 jours consécutifs, est ouverte du lundi 19 avril 2021 au vendredi 7 mai 2021 inclus à la mairie de Beaupréau-en-Mauges, désignée siège de l'enquête, ainsi qu'à la mairie de Montrevault-sur-Èvre.

Les modalités d'accès aux mairies et aux documents peuvent être adaptées par les collectivités dans le cadre de la situation d'urgence sanitaire, éventuellement en lien avec le commissaire enquêteur (se renseigner au préalable auprès des mairies concernées).

Durant l'enquête complémentaire, les dossiers peuvent être consultés :

1° sur support papier :

- à la **mairie de BEAUPREAU-EN-MAUGES** (rue Robert Schuman – CS 10063 – Beaupréau – 49602 Beaupréau-en-Mauges cedex tél : 02 41 71 76 80) ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h*

- à la **mairie de MONTREVAULT-SUR-ÈVRE** (2 rue Arthur Gibouin – BP 10024 - 49117 Montrevault-sur-Èvre cedex tél : 02 41 30 02 65), ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30*

**sous réserve de modification exceptionnelle liée aux impératifs de service des collectivités dans le cadre de la situation d'urgence sanitaire liée au covid-19.*

2° par voie dématérialisée : consultation et téléchargement à partir du site www.maine-et-loire.gouv.fr (rubrique « publications-enquetespubliques »).

3° par consultation à partir d'un poste informatique mis gratuitement à disposition du public dans les lieux suivants :

- en Préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h 15 à 16 h 15.
- dans les mairies susvisées, sous réserve de disposer de moyens informatiques adaptés.

Durant l'enquête complémentaire, le public peut :

- consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et tenus à sa disposition dans les mairies mentionnées ci-dessus,

- les adresser par voie postale, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à la mairie de Beaupréau-en-Mauges (rue Robert Schuman – CS 10063 – Beaupréau – 49602 Beaupréau-en-Mauges cedex), jusqu'au vendredi 7 mai 2021 inclus, le cachet de la poste faisant foi,

- les adresser par courrier électronique à l'adresse pref-enqpub-complementaire-rd752@maine-et-loire.gouv.fr (le poids des documents transmis ne peut excéder 3,5 MO).

À compter de la date de publication de l'avis d'ouverture de l'enquête et pendant celle-ci, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de Maine-et-Loire (bureau des procédures environnementales et foncières) aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public.

Le dossier d'enquête comporte notamment une étude d'impact modifiée. Ces documents sont consultables dans les conditions susvisées, de même que l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du porteur de projet.

En outre, le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

- **Mairie de Beaupréau-en-Mauges : lundi 19 avril 2021 de 9h30 à 12h30**
- **Mairie de Montrevault-sur-Èvre : vendredi 23 avril 2021 de 14h30 à 17h30**
- **Mairie de Montrevault-sur-Èvre : mercredi 28 avril 2021 de 9h à 12h**
- **Mairie de Beaupréau-en-Mauges : vendredi 7 mai 2021 de 14h à 17h**

Copie du rapport complémentaire et des conclusions motivées du commissaire enquêteur est adressée aux mairies concernées pour y être, sans délai, tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Dans les mêmes conditions, ces documents sont tenus à la disposition du public en préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières) et publiés sur le site internet des services de l'Etat de Maine-et-Loire (www.maine-et-loire.gouv.fr rubrique « publications-enquetespubliques »).

Le présent avis est inséré sur le site internet susvisé.

Toute information concernant le dossier peut être demandée auprès de M. le Président du Conseil départemental de Maine-et-Loire - Secrétariat de la Direction des Routes départementales - tél : 02 41 81 43 76.